Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 septembre 2026
(OR. en)

13243/26
ADD 1

Dossier interinstitutionnel:
2026/0274 (COD)

EDUC 373
SOC 600
EMPL 345
MI 890
COMPET 1071
ENT 225
TELECOM 423
DIGIT 229
IA 224
CODEC 1681

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	15 septembre 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 992 annex
Objet:	ANNEXES de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la transférabilité des certifications et des compétences, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 («règlement sur la transférabilité des compétences»)

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 992 annex.

p.j.: COM(2026) 992 annex

COMMISSION
EUROPÉENNE

Strasbourg, le 15.9.2026
COM(2026) 992 final

ANNEXES 1 to 5

ANNEXES

de la

proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

sur la transférabilité des certifications et des compétences, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 («règlement sur la transférabilité des compétences»)

{SEC(2026) 992 final} - {SWD(2026) 992 final} - {SWD(2026) 993 final} -
{SWD(2026) 994 final}

Annexe I

Spécifications types de l'Union pour les attestations numériques de certification

1. L'attestation numérique de certification ainsi que les outils et systèmes pertinents pour sa délivrance et sa vérification doivent être conformes au modèle de données pour les justificatifs vérifiables établi par le W3C ainsi qu'au règlement (UE) nº 910/2014.

2. L'attestation numérique de certification et les informations concernant l'organisme certificateur, l'accréditation et la certification doivent utiliser un modèle sémantique commun qui est le modèle d'apprentissage européen[1].

[1] https://op.europa.eu/en/web/eu-vocabularies/dataset/-/resource?uri=http://publications.europa.eu/resource/dataset/snb-model.

Annexe II

Spécification des champs de données figurant dans les attestations numériques de certification visées à l'article 4, paragraphe 2

1. Champs de données obligatoires:

NOM DU CHAMP	DESCRIPTION
Prénom	Le prénom du titulaire
Nom de famille	Le nom de famille du titulaire
Date de naissance	La date de naissance du titulaire
Lieu de naissance	Le code pays alpha-2, tel qu'il est spécifié dans la norme ISO 3166-1, ou la subdivision de l'État, la province, le district, le territoire ou la municipalité, la ville ou le village où est né l'utilisateur auquel les données du titulaire se rapportent
Nationalité	Un ou plusieurs codes pays alpha-2, tels qu'ils sont spécifiés dans la norme ISO 3166-1, représentant la nationalité (ou les nationalités) du titulaire
Intitulé de la certification	L'intitulé officiel de la certification dans au moins une langue déterminée
Intitulé de la certification dans une langue convenue d'un commun accord	L'intitulé officiel dans une langue convenue d'un commun accord
Domaine d'études et/ou de formation	Le domaine d'études, classé selon la CITE-F 2013 (classification internationale type de l'éducation: domaines d'études et de formation)
Valide à partir du	La date et l'heure auxquelles l'attestation numérique de certification a été émise
Valide jusqu'au	La date et l'heure auxquelles l'attestation numérique de certification cesse d'être valide
Niveau du CEC	Le niveau applicable du cadre européen des certifications
Niveau du CNC	Le niveau de certification tel qu'il est spécifié dans le cadre national des certifications
Émetteur	L'identifiant juridique, le nom et la localisation de l'organisme émetteur qui a émis l'attestation numérique de certification

Organisme(s) certificateur(s)	L'identifiant juridique, le nom et la localisation de l'organisme ou des organismes certificateurs qui ont émis la certification
Pays de délivrance	Le ou les États membres dans lesquels la certification a été émise
Le cas échéant, région de délivrance	Le code de la région dans laquelle la certification a été émise, le cas échéant
Date de délivrance	La date à laquelle la certification a été officiellement émise
Acquis d'apprentissage[1] OU Description de la certification[2]	Le résumé des acquis d'apprentissage OU la description de la certification sous la forme de savoirs et d'aptitudes et en termes de responsabilité et d'autonomie
Précisions sur l'accréditation	Les informations concernant l'accréditation de l'organisme certificateur, y compris la compétence et le cadre réglementaire applicable
Expérience professionnelle, le cas échéant	L'expérience professionnelle acquise en vue de l'obtention de la certification
Titre professionnel, le cas échéant	Le titre professionnel obtenu à la suite de la délivrance de la certification
Droits d'accès, le cas échéant	Une déclaration sur les droits d'accès à des professions réglementées conférés par la certification

2. Champs de données facultatifs:

NOM DU CHAMP	DESCRIPTION
Pièce nationale d'identité du titulaire et pays	La pièce nationale d'identité et le pays qui l'a délivrée
Identificateur de ressource uniforme	L'URI renvoyant à la norme de certification publiée dans une base de données des certifications telle qu'Europass,

[1] À indiquer pour les certifications émises à partir du [date d'entrée en application du règlement] ou, si disponible dans le CNC de l'État membre, avant cette date. Les acquis d'apprentissage doivent être décrits conformément aux lignes directrices européennes pour l'élaboration et la rédaction de descriptions courtes des certifications fondées sur les acquis d'apprentissage, voir https://www.cedefop.europa.eu/files/6222_fr.pdf.

[2] Une description doit être fournie lorsqu'aucun acquis d'apprentissage n'est disponible. Toutefois, pour les attestations numériques de certification émises entre [la date d'adoption du présent règlement moins 10 ans et la date d'adoption du présent règlement], la description de la certification peut devenir un champ de données facultatif.

(URI) renvoyant à la norme de certification	établi par la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil[1]
Référence aux aptitudes ESCO	La référence à la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions
Durée des études	La durée officielle du programme d'apprentissage exprimée en temps ou en crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits[2]
Notes	Les notes obtenues, accompagnées d'une explication de l'échelle de notation utilisée
Mode d'apprentissage	Le mode de prestation, tel que l'apprentissage à temps plein, à temps partiel ou à distance
Principaux sujets/modules	Une liste des principaux sujets ou modules sur lesquels porte le programme d'études
Formation pratique	Des précisions sur une formation pratique obligatoire qui a été achevée
Méthodes d'évaluation	Des informations sur les méthodes utilisées pour l'évaluation (examen, réalisation de projet, etc.)
Langue des études	La ou les langues principales dans lesquelles le programme a été enseigné
Titre de la thèse/du projet final	Le titre de la thèse ou du projet final, le cas échéant
Mobilité internationale	Des informations sur toute période de mobilité internationale entreprise dans le cadre du programme

3. Les champs de données prévus dans la présente annexe ne peuvent être complétés par des données supplémentaires que dans la mesure où cela est nécessaire au fonctionnement des données pertinentes dans le système du portefeuille EUDI. Dans le cas contraire, aucun autre champ de données que ceux prévus dans la présente annexe n'est inclus dans l'attestation numérique de certification visée à l'article 4, paragraphe 2.

[3] Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision nº 2241/2004/CE (JO L 112 du 2.5.2018, p. 42, ELI: https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2018/646/oj).

[4] https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/european-credit-transfer-and-accumulation-system.

Annexe III

Cadre européen des certifications

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis d'apprentissage correspondant à une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

	Savoirs	**Aptitudes**	**Responsabilité et autonomie**
	Les savoirs sont décrits comme théoriques et/ou factuels	les aptitudes sont décrites comme cognitives (fondées sur l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) et pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments)	la responsabilité et l'autonomie sont décrites comme la capacité d'appliquer un savoir et des aptitudes de manière autonome et responsable
Niveau 1 - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 1	savoirs généraux de base	aptitudes de base requises pour effectuer des tâches simples	travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré
Niveau 2 - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 2	savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études	aptitudes cognitives et pratiques de base requises pour utiliser des informations utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples	travailler ou étudier sous supervision avec un certain degré d'autonomie
Niveau 3 - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 3	savoirs portant sur des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études	gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et en employant des méthodes, outils, matériels et informations de base	assumer la responsabilité de la réalisation de tâches dans un contexte de travail ou d'études; adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes

	Savoirs	**Aptitudes**	**Responsabilité et autonomie**
Niveau 4 - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 4	savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études	gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études	gérer soi-même son travail dans la limite de consignes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer; superviser le travail habituel d'autres personnes, en assumant certaines responsabilités en matière d'évaluation et d'amélioration des activités liées au travail ou aux études
Niveau 5 (*) - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 5	savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs	gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits	gérer et superviser des activités dans un contexte de travail ou d'études où les changements sont imprévisibles; examiner et améliorer ses résultats et ceux des autres
Niveau 6 (**) - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 6	savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes	aptitudes avancées, dénotant de la maîtrise et un sens de l'innovation, requises pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études	gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, en assumant des responsabilités au niveau de la prise de décision dans des contextes de travail ou d'études imprévisibles; assumer des responsabilités en matière de gestion du

	Savoirs	**Aptitudes**	**Responsabilité et autonomie**
			développement professionnel de personnes et de groupes
Niveau 7 (***) - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 7	savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, sous-tendant une démarche de pensée ou de recherche originale; connaissance critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines	aptitudes spécialisées requises pour résoudre des problèmes en matière de recherche et d'innovation afin de développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et d'intégrer les savoirs de différents domaines	gérer et transformer des contextes de travail ou d'études complexes, imprévisibles et nécessitant une nouvelle approche stratégique; assumer des responsabilités pour contribuer aux pratiques et savoirs professionnels et/ou pour examiner les résultats stratégiques des équipes
Niveau 8 (****) - Acquis d'apprentissage correspondant au niveau 8	savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines	aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, requises pour résoudre des problèmes critiques en matière de recherche et/ou d'innovation et pour élargir et redéfinir les pratiques ou savoirs professionnels existants	démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie et d'intégrité scientifique et professionnelle et un engagement soutenu en faveur de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus à l'avant-garde de contextes de travail

	Savoirs	Aptitudes	Responsabilité et autonomie
			ou d'études, y compris en matière de recherche

Compatibilité avec le cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Le cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur comporte des descripteurs pour les trois cycles d'enseignement approuvés par les ministres de l'enseignement supérieur réunis à Bergen en mai 2005 dans le cadre du processus de Bologne. Chaque descripteur de cycle consiste en un énoncé générique des attentes en matière de résultats et d'aptitudes habituellement associées aux certifications qui correspondent à la fin de ce cycle.

(*) Le descripteur du cycle court (qui peut être lié ou intégré au premier cycle), élaboré dans le contexte de l'«initiative conjointe pour la qualité» relevant du processus de Bologne, correspond aux acquis d'apprentissage du niveau 5 du CEC.

(**) Le descripteur du premier cycle correspond aux acquis d'apprentissage du niveau 6 du CEC.

(***) Le descripteur du deuxième cycle correspond aux acquis d'apprentissage du niveau 7 du CEC.

(****) Le descripteur du troisième cycle correspond aux acquis d'apprentissage du niveau 8 du CEC.

Annexe IV

Exigences en matière de données mentionnées à l'article 8, paragraphe 1, point b)

1. Exigences minimales en matière de données pour les informations sur les certifications:

DONNÉES	Obligatoire/ Facultatif
Intitulé de la certification	Obligatoire
Domaine[1]	Obligatoire
Pays/région(s) (code)	Obligatoire
Niveau du CEC	Obligatoire
Niveau du CNC	Obligatoire
Description des acquis d'apprentissage	Obligatoire
Organisme(s) certificateur(s)[3]	Obligatoire
Points de crédit/unités capitalisables ou charge de travail supposée nécessaire pour obtenir les acquis d'apprentissage	Facultatif
Processus internes d'assurance de la qualité	Facultatif
Organisme externe d'assurance de la qualité/de réglementation	Facultatif
Autres informations sur la certification	Facultatif
Identifiant des diplômes correspondants pour le même programme d'études	Facultatif
Source des informations	Facultatif
Lien vers les suppléments pertinents	Facultatif
Identificateur de ressource uniforme (URI) de la certification	Obligatoire
Conditions d'entrée pour obtenir une certification	Facultatif

[1] Domaines d'études et de formation (CITE-F 2013).

[2] Les informations minimales obligatoires sur le ou les organismes certificateurs devraient permettre de trouver plus facilement de plus amples informations à leur sujet. Il pourrait notamment s'agir de leur nom ou, le cas échéant, du nom du groupe d'organismes certificateurs, complété par un URI ou par des coordonnées.

Date d'expiration (le cas échéant)	Facultatif
Voies d'obtention de la certification	Facultatif
Lien avec des professions ou des secteurs professionnels	Facultatif

2. Exigences minimales en matière de données pour les informations sur les organismes certificateurs:

PROPRIÉTÉ	DESCRIPTION	OBLIGATOIRE/FACULTATIF
Identifiant unique	L'identifiant unique de l'enregistrement de l'organisme certificateur	Obligatoire
Dénomination juridique	La dénomination juridique de l'organisme (multilingue, une par langue)	Obligatoire
Adresse	L'adresse identifiable de l'organisme	Obligatoire
Identifiant de l'enregistrement	L'identifiant de l'enregistrement juridique auprès de l'autorité d'enregistrement	Facultatif
URI de l'accréditation	Le lien vers l'enregistrement ou les enregistrements de l'accréditation associé(s)	Facultatif
Type	La nature/le genre de l'organisme	Facultatif
Statut	Le statut de publication	Facultatif
Coordonnées	Les coordonnées	Facultatif
Responsable de la publication	L'entité responsable de la publication de l'enregistrement	Facultatif
Référence de l'organisme certificateur historique	Le lien vers un autre organisme certificateur en cas de succession	Facultatif

3. Exigences minimales en matière de données pour les informations sur les accréditations:

PROPRIÉTÉ	DESCRIPTION	OBLIGATOIRE/FACULTATIF
Identifiant unique	L'identifiant unique de l'enregistrement de l'accréditation	Obligatoire
Intitulé	Le nom donné à la ressource (multilingue, un par langue)	Obligatoire
Agent d'accréditation	L'autorité chargée de l'assurance de la qualité qui rend la décision d'accréditation	Obligatoire
URI de l'organisme certificateur	L'organisme certificateur dont les activités sont accréditées, indiqué sous la forme d'un URI	Obligatoire
Type	La nature/le genre de l'accréditation (vocabulaire contrôlé)	Obligatoire
Compétence	Les territoires administratifs où l'accréditation est valable	Obligatoire
Description	Une présentation de la ressource en texte libre	Obligatoire
Décision	La décision rendue par l'autorité chargée de l'assurance de la qualité	Obligatoire
Rapport	La date de délivrance officielle	Obligatoire
Date de délivrance	La période pendant laquelle l'accréditation est/était applicable	Facultatif
Niveau du CEC	Les niveaux du CEC visés par l'accréditation	Facultatif
Programme [résumé]	Le programme spécifique auquel s'applique	Facultatif

	l'accréditation/la certification spécifique à laquelle s'applique l'accréditation	
Documents supplémentaires	La documentation publique supplémentaire	Facultatif
Responsable de la publication	L'entité responsable de la publication de l'enregistrement	Facultatif

Annexe V

Spécification des champs de données figurant dans les attestations numériques de certification visées à l'article 9, paragraphe 4

1. Champs de données obligatoires minimaux:

NOM DU CHAMP	DESCRIPTION
Prénom	Le prénom du titulaire
Nom de famille	La date de naissance du titulaire
Date de naissance	Le code pays alpha-2, tel qu'il est spécifié dans la norme ISO 3166-1, ou la subdivision de l'État, la province, le district, le territoire ou la municipalité, la ville ou le village où est né l'utilisateur auquel les données du titulaire se rapportent
Lieu de naissance	Le code pays alpha-2, tel qu'il est spécifié dans la norme ISO 3166-1, ou la subdivision de l'État, la province, le district, le territoire ou la municipalité, la ville ou le village où est né l'utilisateur auquel les données du titulaire se rapportent
Nationalité	Un ou plusieurs codes pays alpha-2, tels qu'ils sont spécifiés dans la norme ISO 3166-1, représentant la nationalité (ou les nationalités) du titulaire
Intitulé de la certification	L'intitulé officiel de la certification dans au moins une langue
Valide à partir du	La date et l'heure auxquelles l'attestation numérique de certification a été émise
Valide jusqu'au	La date et l'heure auxquelles l'attestation numérique de certification cesse d'être valide
Niveau du CEC (le cas échéant)	Si disponible, et uniquement pour les certifications émises après 2008 et conformément au cadre national des certifications applicable faisant référence au cadre européen des certifications: le niveau applicable du cadre européen des certifications
Niveau du CNC (le cas échéant)	Si disponible, pour les certifications spécifiées dans le cadre national des certifications
Émetteur	L'identifiant juridique, le nom et la localisation de

	l'organisme émetteur qui a émis l'attestation numérique de certification
Organisme(s) certificateur(s)	L'identifiant juridique, le nom et la localisation de l'organisme ou des organismes certificateurs qui ont émis la certification
Pays de délivrance	Le ou les États membres dans lesquels la certification a été émise
Le cas échéant, région de délivrance	Le code de la région dans laquelle la certification a été émise, le cas échéant
Date de délivrance	La date à laquelle la certification a été officiellement émise
Preuves d'accréditation	La preuve formelle de l'accréditation de l'organisme certificateur au moment de la délivrance, y compris, lorsque l'organisme certificateur n'existe plus sous sa forme juridique initiale, la preuve de la succession établissant la chaîne de continuité avec l'entité fournissant la preuve
Expérience professionnelle, le cas échéant	L'expérience professionnelle acquise en vue de l'obtention de la certification
Titre professionnel, le cas échéant	Le titre professionnel obtenu à la suite de la délivrance de la certification
Droits d'accès, le cas échéant	Une déclaration sur les droits d'accès à des professions réglementées conférés par la certification

2. Champs de données facultatifs:

NOM DU CHAMP	DESCRIPTION
Pièce nationale d'identité du titulaire et pays	La pièce nationale d'identité et le pays qui l'a délivrée
Intitulé de la certification dans une langue convenue d'un commun accord	L'intitulé officiel dans une langue convenue d'un commun accord
Domaine d'études et/ou de formation	Le domaine d'études, classé selon la CITE-F 2013 (classification internationale type de l'éducation: domaines d'études et de formation)
Description de la certification	La description de la certification sous la forme de savoirs et d'aptitudes et en termes de responsabilité

	et d'autonomie
Référence aux aptitudes ESCO	La référence à la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions
Durée des études	La durée officielle du programme d'apprentissage exprimée en temps ou en crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits
Notes	Les notes obtenues, accompagnées d'une explication de l'échelle de notation utilisée
Copie du document original relatif à la certification	Une image incorporée ou une copie numérisée de la certification originale sur support physique délivrée au titulaire, le cas échéant[4]
Mode d'apprentissage	Le mode de prestation, tel que l'apprentissage à temps plein, à temps partiel ou à distance
Principaux sujets/modules	Une liste des principaux sujets ou modules sur lesquels porte le programme d'études
Formation pratique	Des précisions sur une formation pratique obligatoire qui a été achevée
Méthodes d'évaluation	Des informations sur les méthodes utilisées pour l'évaluation (examen, réalisation de projet, etc.)
Langue	La ou les langues principales dans lesquelles le programme a été enseigné
Titre de la thèse/du projet final	Le titre de la thèse ou du projet final, le cas échéant
Mobilité internationale	Des informations sur toute période de mobilité internationale entreprise dans le cadre du programme

3. Les champs de données prévus dans la présente annexe ne peuvent être complétés par des données supplémentaires que dans la mesure où cela est nécessaire au fonctionnement des données pertinentes dans le système du portefeuille EUDI. Dans le cas contraire, aucun autre champ de données que ceux prévus dans la présente annexe n'est inclus dans les attestations numériques de certification visées à l'article 9, paragraphe 4.

[4] https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/european-credit-transfer-and-accumulation-system.